



Gendarmerie royale du Canada

RETOURNER LES SOUMISSIONS À : Réception des soumissions :

Gendarmerie royale du Canada
Services des acquisitions et des marchés
Région de l'Atlantique
RCMP "H" Division HQ
RCMP Mailstop # H-066
80 Garland Avenue
DARTMOUTH, NS B3B 0A7

N° de télécopieur pour les modifications :
902-426-7136

Demande d'offres à commandes

Soumission à la Gendarmerie royale du Canada :

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

N° de télécopieur

N° de téléphone

Entretien général, GRC (l'est de Terre-neuve)
amendement 001

N° de l'invitation
7195302

Date
Le 18 mars 2014

N° de référence du client
S. O.

N° de référence de SEAG

L'invitation prend fin
à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT
le 27 mars 2014

F.A.B.
Destination

Adresser toute question à :
Janine Myers

N° de téléphone
902-720-5107

N° de télécopieur :
902-426-7136

Destinations des biens, services et construction :
Gendarmerie royale du Canada

Sécurité – Ce besoin comprend une exigence relative à la sécurité.

Livraison exigée :
Voir aux présentes

Livraison proposée :

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

(Signer et retourner cette page couverture avec la soumission.)

Annexe B Modalités de paiement

ÉVALUATION

Taux ferme tout compris, comprenant les coûts indirects, le profit et tous les coûts connexes liés aux services décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint. Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de la demande de soumissions et à tous les critères d'évaluation obligatoires (prière de consulter les attestations obligatoires à la Partie 5). La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

La Couronne n'acceptera pas les frais de subsistance et de déplacement engagés par un entrepreneur par suite de toute réinstallation requise pour satisfaire aux modalités de toute offre à commandes découlant du présent document d'appel d'offres.

L'entrepreneur sera payé conformément aux dispositions qui suivent pour des travaux exécutés à la suite de toute offre à commandes.

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et correctement engagés pour l'exécution des travaux, au prix coûtant. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

L'est de Terre-neuve
TABLEAUX DES PRIX

*Les prix doivent couvrir la période allant du 1^{er} mai 2014 au 31 avril 2015
Tarif horaire, y compris le temps de déplacement
PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)*

Élément	Unité de distribution	Taux horaire (a)	Nombre estimatif (heures) (b)	Prix calculé (A) x (b)
<u>Compagnon d'apprentissage</u>				
Charpentier	Heure	_____ \$	1300	_____ \$
Plombier	Heure	_____ \$	200	_____ \$
Compagnon électricien	Heure	_____ \$	400	_____ \$
Mécanicien (CVCA)	Heure	_____ \$	425	_____ \$
<u>Autre</u>				
Ouvrier non qualifié	Heure	_____ \$	200	_____ \$
Peintre	Heure	_____ \$	1450	_____ \$
<u>Matériel</u>				
Tous les produits et matériaux doivent être facturés au prix de gros de l'entrepreneur et inclure un pourcentage de marge bénéficiaire, brute. L'entrepreneur doit indiquer un pourcentage de marge bénéficiaire brute aux fins de soumission.	Provision	_____ %	250 000	_____ \$
TOTAL				_____ \$ (1)

Les prix doivent couvrir la période allant du 1^{er} mai 2014 au 31 avril 2015
Tarif horaire, y compris le temps de déplacement
EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (y compris toute la journée le samedi et le dimanche)

Élément	Unité de distribution	Taux horaire (a)	Nombre estimatif (heures) (b)	Prix calculé (A) x (b)
<u>Compagnon d'apprentissage</u>				
Charpentier	Heure	_____ \$	250	_____ \$
Plombier	Heure	_____ \$	70	_____ \$
Compagnon électricien	Heure	_____ \$	80	_____ \$
Mécanicien (CVCA)	Heure	_____ \$	80	_____ \$
<u>Autre</u>				
Ouvrier non qualifié	Heure	_____ \$	40	_____ \$
Peintre	Heure	_____ \$	250	_____ \$
TOTAL				_____ \$ (2)

**Les prix doivent couvrir la période allant du 1^{er} mai 2015 au 31 avril 2016 (1^{re} année d'option)
 Tarif horaire, y compris le temps de déplacement
 PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)**

Élément	Unité de distribution	Taux horaire (a)	Nombre estimatif (heures) (b)	Prix calculé (A) x (b)
<u>Compagnon d'apprentissage</u>				
Charpentier	Heure	_____ \$	1300	_____ \$
Plombier	Heure	_____ \$	200	_____ \$
Compagnon électricien	Heure	_____ \$	400	_____ \$
Mécanicien (CVCA)	Heure	_____ \$	425	_____ \$
<u>Autre</u>				
Ouvrier non qualifié	Heure	_____ \$	200	_____ \$
Peintre	Heure	_____ \$	1450	_____ \$
<u>Matériel</u>				
Tous les produits et matériaux doivent être facturés au prix de gros de l'entrepreneur et inclure un pourcentage de marge bénéficiaire, brute. L'entrepreneur doit indiquer un pourcentage de marge bénéficiaire brute aux fins de soumission.	Provision	_____ %	250 000	_____ \$
TOTAL				_____ \$ (3)

**Les prix doivent couvrir la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 avril 2016 (1^{re} année d'option)
 Tarif horaire, y compris le temps de déplacement
 EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (y compris toute la journée le samedi et le dimanche)**

Élément	Unité de distribution	Taux horaire (a)	Nombre estimatif (heures) (b)	Prix calculé (A) x (b)
<u>Compagnon d'apprentissage</u>				
Charpentier	Heure	_____ \$	250	_____ \$
Plombier	Heure	_____ \$	70	_____ \$
Compagnon électricien	Heure	_____ \$	80	_____ \$
Mécanicien (CVCA)	Heure	_____ \$	80	_____ \$
<u>Autre</u>				
Ouvrier non qualifié	Heure	_____ \$	40	_____ \$
Peintre	Heure	_____ \$	250	_____ \$
TOTAL				_____ \$ (4)

**Les prix doivent couvrir la période allant du 1^{er} mai 2016 au 31 avril 2017 (2^e année d'option)
 Tarif horaire, y compris le temps de déplacement
 PENDANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)**

Élément	Unité de distribution	Taux horaire (a)	Nombre estimatif (heures) (b)	Prix calculé (A) x (b)
<u>Compagnon d'apprentissage</u>				
Charpentier	Heure	_____ \$	1300	_____ \$
Plombier	Heure	_____ \$	200	_____ \$
Compagnon électricien	Heure	_____ \$	400	_____ \$
Mécanicien (CVCA)	Heure	_____ \$	425	_____ \$
<u>Autre</u>				
Ouvrier non qualifié	Heure	_____ \$	200	_____ \$
Peintre	Heure	_____ \$	1450	_____ \$
<u>Matériel</u>				
Tous les produits et matériaux doivent être facturés au prix de gros de l'entrepreneur et inclure un pourcentage de marge bénéficiaire, brute. L'entrepreneur doit indiquer un pourcentage de marge bénéficiaire brute aux fins de soumission.	Provision	_____ %	250 000	_____ \$
TOTAL				_____ \$ (5)

Les prix doivent couvrir la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 avril 2017 (2^e année d'option)
 Tarif horaire, y compris le temps de déplacement
 EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (y compris toute la journée le samedi et le dimanche)

Élément	Unité de distribution	Taux horaire (a)	Nombre estimatif (heures) (b)	Prix calculé (A) x (b)
<u>Compagnon d'apprentissage</u>				
Charpentier	Heure	_____ \$	250	_____ \$
Plombier	Heure	_____ \$	70	_____ \$
Compagnon électricien	Heure	_____ \$	80	_____ \$
Mécanicien (CVCA)	Heure	_____ \$	80	_____ \$
<u>Autre</u>				
Ouvrier non qualifié	Heure	_____ \$	40	_____ \$
Peintre	Heure	_____ \$	250	_____ \$
TOTAL				_____ \$ (6)

NORD-EST DU DISTRICT NOVA (L'exclusion du cap-breton): _____ \$
 (1+2+3+4+5+6)